



LE GALERIEN

Octobre 2021

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- Le CTL du 30 septembre 2021.
- notre assemblée générale départementale du 22 septembre 2021.

Le CTL du 30 septembre 2021....

Notre déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Ce CTL sera marqué, dans la quasi-totalité des nombreux points à son ordre du jour, par l'accélération de la concentration des services de notre direction.

La poursuite de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, la fusion des secteurs d'assiette des SIP de Pau et de Biarritz, la fusion des Brigades de Vérification de Bayonne et de Biarritz et le transfert des missions foncières des SIP de Biarritz, Orthez et Oloron vers ceux de Pau et Bayonne, toutes ces opérations obéissent à la même logique des restructurations et concentrations de services : elles conduisent inévitablement à la suppression de nombreux emplois, pour satisfaire au dogme de l'austérité budgétaire.

Elles entraînent les mêmes conséquences, que nous dénonçons à chaque fois :

- une dégradation du service rendu à l'utilisateur, avec la disparition de la proximité à laquelle il est attaché ; disparition que ne parviennent pas à compenser les nouveaux services « en ligne » et la « dématérialisation » à tout va, en particulier pour

les populations les plus fragiles, et malgré les exercices d'autosatisfaction de nos dirigeants DGFIP sur nos messageries intranet.

- une désorganisation des services concentrés, dont les effectifs sans cesse compressés ne permettent plus de faire face à la masse de travail qui leur est dévolue, en particulier à la réception du public, toujours demandeur d'une réception physique de qualité.

- une dégradation des conditions de travail des agents, impactés jusque dans leur santé, par la diminution des moyens matériels et humains, par l'absence d'accompagnement et de reconnaissance qu'ils rencontrent dans la mise en place de ces réformes.

L'une des propositions soumises au vote de ce CTL, la fusion des 2 secteurs d'assiette du SIP de Biarritz, n'a même pas attendu la tenue de ce CTL, et a été mise en place dès le 1^{er} septembre dernier, soit 1 mois avant la consultation des représentants des personnels ! c'est dire le peu de respect témoigné par notre Direction aux agents et à leurs représentants !!

Nous dénonçons également la fusion des 2 brigades de vérification de la côte basque, qui sera suivie par la suppression de 3 postes de vérificateurs, dans la brigade fusionnée, au 1^{er} septembre 2022, après la suppression d'un poste en 2020 à Biarritz. En 2 ans, ce sont donc 4 postes de vérificateurs qui auront ainsi disparu, soit

1/4 des effectifs des Brigades Départementales de Vérification de notre Direction.

La mission de contrôle fiscal, comme au niveau national, est à son tour sacrifiée, alors qu'elle est la contrepartie naturelle de notre système déclaratif, et le pilier de la garantie de justice fiscale dans notre pays.

La place de notre administration fiscale est très importante, la crise sanitaire que nous traversons l'a encore démontré. Solidaires Finances Publiques continuera à défendre nos missions, et à exiger le renforcement des moyens nécessaires pour les assurer.

À l'ordre du jour de ce CTL :

1) Modification des horaires d'ouverture au public des services du département.

La modification proposée avait pour but d'harmoniser les horaires d'ouverture des différents services du département, en étant en conformité avec une circulaire de décembre 2020, qui impose un volume minimal d'ouverture hebdomadaire de 20 h par semaine pour les services situés dans des communes de plus de 10000 habitants, et de 16 h pour ceux situés dans des communes de moins de 10000 habitants, l'accueil sur rendez-vous pouvant représenter jusqu'à 50 % de ces amplitudes.

Cette harmonisation a pour effet bénéfique de mettre fin à la pagaille engendrée par l'existence d'horaires d'ouverture différents pour chaque service du département, mais a pour effet indésirable de diminuer l'amplitude d'ouverture de ses « gros » sites. Elle prévoit :

- l'ouverture de tous les services au public, tous les matins de 9 h à 12 h, avec ou sans rendez-vous.
- l'ouverture des services l'après-midi de 13h30 à 16 h sur rendez-vous uniquement.
- toutefois, sur les 3 gros SIP du département, Pau Bayonne et Biarritz, un accueil primaire sans rendez-vous serait également proposé les lundi, mardi et jeudi après-midi, ces services restant fermés au public les mercredi et vendredi après-midi.

Sur ces 3 SIP, qui concentrent une grosse partie de la réception physique, l'amplitude horaire hebdomadaire est en recul, de 23h30 à 21h30. Supérieure, certes, à la durée minimum de 20 h prévue par la circulaire, mais inférieure à l'amplitude antérieure, faute de moyens en effectifs suffisants ; c'est pourquoi nous avons voté

« contre » le projet présenté, de même que les autres Organisations Syndicales.

Nous avons également rappelé les craintes que nous avons déjà exprimées concernant la mise en place des Espaces France Services (EFS) et des accueils de proximité, sensés pallier à la suppression des trésoreries de plein exercice en offrant un service « comparable à celui offert en cible dans chacun des Centres des Finances Publiques... » :

une demi-journée seulement de permanence hebdomadaire (au début...) sur les communes qui « perdent » leur trésorerie, et une participation dans les EFS limitée à la formation à la fiscalité des animateurs de ces EFS, ces formules « low cost » entraîneront inévitablement une dégradation de la mission d'accueil du public.

2) Nouveau Réseau de Proximité, opérations 2022.

La création des Centres de Gestion Comptables de Pau, Lescar et Morlaàs (avec une antenne à Nay) avaient déjà absorbé les trésoreries de Garlin, Thèze, Arsacq, Lembeye, Pontacq. La nouvelle vague de création des 2 SGC d'Oloron et Mourenx-Orthez, absorbant les trésoreries de Monein, Bassin de Lacq, Béarn des gaves, Arudy et Laruns, nous a été présentée lors de ce CTL, avec création concomitante de postes de Conseillers aux Décideurs Locaux à Mourenx, Sauveterre, Arudy et Oloron.

Comme pour la 1ère vague, l'ensemble des Organisations Syndicales ont voté contre cette proposition : ces concentrations de services obéissent à la même logique de suppressions d'emplois dénoncée dans notre déclaration liminaire, et détruisent le maillage territorial de notre département auquel l'utilisateur est attaché.

3) Fusion des Brigades Départementales de Vérification (BDV) de Bayonne et Biarritz.

Cette fusion concentrera au 1^{er} janvier 2022 les 9 emplois de vérificateurs de Bayonne et les 3 emplois de vérificateurs de Biarritz, mais elle sera suivie, au 1^{er} septembre 2022,

par la suppression de 3 emplois sur la nouvelle brigade fusionnée, portant de 12 à 9 le nombre de vérificateurs « côte basque ».

Il a fallu trouver une comparaison avec le département des Charente-maritimes pour nous expliquer que l'impact de la DDFIP 64 sur son tissu fiscal des professionnels était trop important, et qu'il convenait donc de réduire le nombre de vérifications de comptabilité des entreprises relevant de la compétence des Brigades Départementales de Vérification de la DDFIP 64.

Et que, par ailleurs, les 3 emplois de vérificateurs supprimés seraient redéployés sur la sphère du contrôle, PCRП ou PCE ;

Notons que le PCRП assure le contrôle des dossiers Impôt sur le Revenu, Dossiers à Forts Enjeux, IFI, droits de mutation et de succession, etc., mais pas des dossiers professionnels IS, BIC et TVA. Les PCE, outre le contrôle des dossiers professionnels, ont un rôle d'expertise auprès des SIE, et assurent une partie de la programmation des vérifications des BDV.

C'est donc le potentiel de contrôle fiscal de la sphère des professionnels qui sera ainsi amputé de 1/4 de ses effectifs sur la côte basque, alors que ce secteur est en forte évolution, alors que la mission de contrôle fiscal était jusqu'alors « sanctuarisée ».

Cette fusion va en fait dans le sens de l'évolution de la mission de contrôle fiscal au niveau national, avec la loi ESSOC, le « droit à l'erreur », la « garantie fiscale », la « procédure de régularisation L62....

On constate une volonté politique manifeste de réduire la pression fiscale sur les professionnels.

Solidaire Finances Publiques dénonce cette dérive vers l'abandon de la mission d'un contrôle fiscal garantissant la justice fiscale pour tous les citoyens. Nous avons voté contre la proposition de fusion des 2 BDV de la côte basque, de même que les autres OS.

4) fusion des 2 secteurs d'assiette du SIP de Biarritz et des 3 secteurs d'assiette du SIP de Pau.

Les mêmes causes (suppressions d'emplois) produisant les mêmes effets, les fusions des secteurs d'assiette des SIP de Pau de Biarritz étaient également proposés lors de ce CTL. Nous avons voté contre cette proposition, de même que l'ensemble des OS.

Nous avons déploré la fusion déjà opérée au 1^{er} septembre 2021 au SIP de Biarritz, soit avant la

présentation de cette fusion au CTL du 30 septembre (!!!), fusion qui sera donc re-proposée aux représentants du personnel le 8 octobre après leur vote unanime « contre » en première présentation ; mais qu'importe, c'est déjà en place à Biarritz !! La direction nous a expliqué que c'est le manque d'effectif dès le 1^{er} septembre 2021 au SIP de Biarritz qui a rendu cette fusion obligatoire..... exactement la situation que nous dénonçons lors de chaque proposition de fusion !!!

5) transfert des missions foncières des SIP d'Orthez et Oloron vers le SIP de Pau, et de celles du SIP de Biarritz vers le SIP de Bayonne.

Nous avons, il y a quelques années, dénoncé le démantèlement de l'ancien CDIF départemental, qui avait transféré la mission foncière concernant les locaux des particuliers vers les secteurs d'assiette des SIP. Nous pensions qu'il s'agissait d'un vrai métier, demandant une technicité particulière, et des moyens en effectifs particuliers. On nous avait alors répondu que dans les SIP, « tout le monde doit faire de tout... »

La suite nous a donné raison, avec la création de « secteurs fonciers » dans les SIP, et maintenant la proposition de regroupement de cette mission foncière sur les 2 SIP de Pau et Bayonne.

L'organisation cible au niveau national, prévue par une instruction de janvier 2021, est le regroupement des services fonciers et cadastraux dans un service départemental des impôts fonciers, SDIF (un peu comme avant...) à l'horizon 2023.

Dans notre département, compte tenu de sa spécificité géographique, ce pourrait être un SDIF à Pau et une antenne à Bayonne.

Le regroupement des missions foncières sur les 2 SIP de Pau et Bayonne, envisagé initialement au 1^{er} janvier 2022, devait constituer une étape intermédiaire, avant l'objectif-cible de création d'un SDIF en 2023. La date du premier regroupement proposée étant maintenant repoussée au 1^{er} septembre 2022, la question du calendrier se pose : faut-il passer « directement » à la création d'un SDIF départemental, objectif-

cible national, ou conserver l'étape intermédiaire de regroupement des missions foncières dans les 2 gros SIP de Pau et Bayonne ? Un premier groupe de travail s'est réuni le 28 septembre, d'autres suivront....

6) installation des nouveaux services à Pau au 1^{er} septembre 2021, Centre de Contact des Professionnels et Pôle National de Soutien au Réseau.

L'installation de ces 2 nouveaux services a été largement évoqué dans nos derniers « galériens » et sur notre site local.

Nous avons renouvelé nos demandes concernant les conditions de travail des agents de ces nouveaux services, demandes formulées par nos représentants lors d'une récente visite des nouveaux locaux :

demandes concernant l'isolation phonique, l'absence de climatisation, l'accessibilité du CDC Pro aux personnes à mobilité réduite (service à l'étage sans ascenseur), le stationnement voiture des nouveaux agents...

La phase de réalisation des travaux dans les nouveaux locaux n'a pas pleinement profité de l'expérience tirée de l'installation il y a 3 ans du Centre de Contact des Particuliers à Pau également.

Concernant le stationnement, la direction nous a rappelé qu'elle n'avait pas l'obligation d'assurer le parking voiture de ses agents, mais que le dispositif de priorité actuel sur le parc de stationnement disponible était en cours d'actualisation, pour tenir compte des nouveaux arrivants, des modifications des situations personnelles des agents, des mutations et départs à la retraite ,... , exercice difficile.

7) Autres points.

Le CTL a également évoqué :

- Le déménagement de la trésorerie de Laruns dans un bâtiment mis à la disposition par la mairie de Laruns (à 200 m des locaux actuels), pendant la durée des travaux de transformation des locaux en un Espace France Service, travaux devant débuter le 4 octobre et durer plusieurs mois.

- la situation du télétravail sur notre Direction : à la rentrée, notre direction comptait 15 % de télétravailleurs ; Pour l'équipement des nouveaux télé-travailleurs, le matériel ne pose pas de problème, les stocks de micro-ordinateurs disponibles sont suffisants, il manquerait plutôt des effectifs pour les déployer, en cette période chargée

d'équipement des nouveaux arrivants au 1^{er} septembre...



Notre assemblée générale départementale .

Notre AG annuelle s'est tenu le 22 septembre à Bérenx, et a rassemblé une soixantaine de participants.

Chacun a pu apprécier le plaisir de se retrouver « en présentiel » et partager nos valeurs communes de solidarité et de convivialité, après les difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire que nous vivons.

Nous nous réjouissons de constater depuis quelques années un certain renouvellement et l'arrivée de jeunes agents parmi nos adhérents et au sein du bureau de section.

Cette assemblée générale a mis l'accent sur la nécessaire implication de chacun dans notre action collective pour un « mieux-vivre » au travail.

Notre section vivra une année 2022 exceptionnelle, avec l'organisation, qui lui a été confiée, du Congrès national de Solidaires Finances Publiques, du 16 au 19 mai à Biarritz !!!!